

FACULTE DES SCIENCES DE LA MOTRICITE

**INSTRUCTIONS RELATIVES
AU PRE-MEMOIRE**

Master 1 en Sciences de la Motricité

Avant propos

La réalisation d'un mémoire expérimental consiste en une démarche scientifique impliquant une bonne compréhension de la matière envisagée, une synthèse critique de la littérature, une méthodologie appropriée permettant à l'étudiant de s'exprimer sur un sujet original intéressant les sciences de la motricité. La réalisation du mémoire en sciences de la motricité se déroule sur les deux années de Master selon le schéma de travail suivant (une information plus complète sur le mémoire peut être obtenue dans le document « Instructions relatives au mémoire »).

NB : Ce travail préparatoire au mémoire a été crédité de 4 ECTS. La note obtenue aura donc un impact sur l'évaluation globale de l'année.

Le pré-mémoire

Choix du sujet

Il convient de discuter et de fixer l'intitulé du mémoire avec le directeur (responsable académique de la direction du mémoire) le plus tôt possible dès la rentrée académique. **Le sujet du mémoire devra être impérativement communiqué au secrétariat facultaire (niveau 3) au plus tard à la mi-novembre.** La date précise est reprise dans le calendrier académique.

Des mémoires antérieurs peuvent être consultés à la Bibliothèque Centrale de Médecine (Erasme, bâtiment GE). Il est évident cependant que le mémoire envisagé doit contenir des aspects originaux et novateurs.

Analyse de la littérature et protocole expérimental

Une analyse de la littérature sera réalisée afin d'énoncer avec précision la question fondamentale du travail de recherche. Une fois la question énoncée, un protocole expérimental sera déterminé et **soumis à l'approbation du Comité d'Éthique en accord avec le directeur du mémoire.**

Travail écrit

Le travail écrit consiste en un document de 2 à 3 pages précédées d'une page de couverture (modèle à la fin du présent document). Le pré-mémoire comprend une justification de l'étude sur base de l'analyse de minimum 3 articles ainsi que la description des hypothèses de travail et du protocole expérimental. **Celui-ci devra être remis vers la fin du mois de février** au secrétariat facultaire. La date exacte est précisée dans le calendrier académique.

Présentation orale

Le travail écrit mentionné ci-dessus devra faire l'objet d'une **présentation orale – d'une durée maximale de 5 minutes** – devant les membres du Mini Jury de cycle. Celle-ci sera illustrée par un maximum de **5 diapositives**. **La présentation se déroulera dans le courant du mois de mars.** La date exacte est également précisée dans le calendrier académique visible sur votre portail MonULB.

Définitions

- Le **promoteur** est le "professionnel" directement responsable de l'encadrement de l'étudiant, du bon déroulement de son travail de fin d'études. Il aide l'étudiant et le "directeur" à définir un sujet de mémoire en conformité avec ce qui est demandé à la FSM.
- Le **directeur de mémoire** est un membre du corps académique de la FSM qui doit veiller à ce que l'étudiant prépare bien son mémoire avec le promoteur (sujet déterminé) et dépose un manuscrit en conformité avec ce qui est demandé. **Il doit *in fine* valider la forme finale du pré-mémoire avant qu'il ne soit distribué aux membres du Jury.** Une très grande collaboration est donc souhaitée entre le directeur de mémoire et l'étudiant et, s'il y a lieu, le promoteur.

FACULTE DES SCIENCES DE LA MOTRICITE

TITRE

Directeur de mémoire : ...

Laboratoire/Unité (ou Service) de ...

Promoteur : ...

Service de ...

Pré-mémoire présenté par...

Année académique 20..-20..